



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 05 / 03 / 2025

Dossier complet le : 05 / 03 / 2025

N° d'enregistrement : 2025-8674

1 Intitulé du projet

Construction d'une centrale photovoltaïque au sol à Lugny.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

DUVAL

Prénom(s)

Laurent

2.2 Personne morale

Dénomination

EI DUVAL ALAIN

Raison sociale

EI DUVAL ALAIN

N° SIRET

8 0 1 3 5 2 9 0 7 0 0 0 1 9

Type de société (SA, SCI...)

EI

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

DUVAL

☒ Monsieur

Prénom(s)

Alain

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de sta	Installations d'une puissance égale ou supérieure à 300 kWc et inférieure à 1MWc (999 kWc)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Il s'agit de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol, d'une puissance de 999 kWc sur les parcelles ZD 10 - 11 - 53 - 64 sur la commune de Lugny.

La centrale sera implantée sur supports de tables métalliques maintenues en pieux battus au sol. Les modules sont de dimensions 2,256x1,133m, au nombre de 1800, implantés en mode portait sur 2 lignes et dont le point bas se trouve à 1,8m du sol. Un unique poste de livraison et transformation est implanté en bordure de champ, sur une emprise de 18m². Un espace libre d'accessibilité répondant aux exigences des services du SDIS est créé sur le site.

4.2 Objectifs du projet

Production d'électricité renouvelable locale ré-injectée sur le réseau et qui fera l'objet soit de contrat de vente gré-à-gré, PPA, vente totale ou autoconsommation collective.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux est prévue pour une durée de 3 mois.

Une circulation de véhicules se fera via le chemin d'accès au site (vc de la cote de tirage) avec livraison de matériel à proximité immédiate du projet balisée à cet effet pendant la période de travaux.

Les pieux battus sont ensuite positionnés et enfoncés au sol par machine de battage. Les tables métalliques sont ensuite montées et fixées. Et les modules sont fixés sur les tables et raccordés aux onduleurs eux-mêmes fixés en bout de table au plus proche des modules pour limiter les longueurs de câbles courant continu. Le poste de livraison sera préfabriqué et monté-câblé au préalable puis sera livré sur site une fois les étapes précédentes réalisées.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, des visites ponctuelles seront effectuées par une équipe de maintenance se déplaçant en véhicule léger jusqu'au parking à proximité puis à pied sur le site de la centrale. Au moins une visite préventive sera réalisée chaque année. Des visites de maintenance curatives pourront avoir lieu pour remplacer une pièce ou un élément défaillant de la centrale (onduleur, câble, connecteur).

Des campagnes de nettoyage des modules pourront éventuellement être organisées ponctuellement sur la durée de vie de la centrale. Ces nettoyages seront réalisés par eau osmosée et brossage des modules.

En fin d'exploitation (après 30 ans), le parc pourra être conservé par le propriétaire et continuer son exploitation autant que nécessaire tant que celui-ci présente un bon état de fonctionnement (sans défaut).

En cas de démantèlement, l'ensemble des éléments constitutifs du parc pourront être retirés sans porter atteinte à l'environnement du site et en rétablissant le lieu à l'état initial.

Les modules et les tables seront démontés. Les pieux seront évacuées. Les câbles et fourreaux seront retirés. Et le poste de transformation sera retiré le cas échéant.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration Préalable de travaux et demande de raccordement au gestionnaire de réseau électrique.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface nette modules (m2)	4650
Nombre de modules (unité)	1800
Puissance crête nominale (kWc)	999

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : LUGNY

Code postal : 0 2 1 4 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques⁽¹⁾

Long. : 0 3 ° 8 0 ' 8 8 " 4 Lat. : 4 9 ° 7 8 ' 3 1 " 1

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Uniquement LUGNY

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Zone Règlement National d' Urbanisme

⁽¹⁾ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Une ZNIEFF type I est présente à 2,9km à l'est du projet. - Identifiant : 220013438 - Nom : FORET DE MARFONTAINE
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRN : PPR-secteur Vilpion Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau - Par ruissellement et coulée de boue
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Date d'approbation : 23/05/2008
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prélèvement en eau dans le milieu naturel n'est requis que ce soit en phase chantier ou en phase d'exploitation.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Les pieux supportant les tables ne sont pas de nature à affecter une éventuelle masse d'eau souterraine Aucun drainage n'est prévu, ni nécessaire.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Pas de consommation d'eau potable et aucun besoin d'assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
Milieu naturel	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Inondation Remontée de nappe Retrait gonflement des argiles
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Uniquement en phase chantier lors de la livraison des modules et des structures métalliques. Cet accroissement du trafic sera temporaire.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Uniquement en phase chantier. Cette nuisance ne sera que temporaire. Aucune activité de chantier n'est prévue en période nocturne.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	En phase d'exploitation, une installation de ce type ne génère que peu de nuisances sonores. En période nocturne, la centrale est à l'arrêt et demeure silencieuse
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Uniquement en phase chantier, lors du passage des camions. Cette nuisance reste temporaire. Aucun rejet en phase d'exploitation
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Uniquement en phase chantier, les déchets seront traités vers des filières de traitements spécifiques. La plupart des déchets sont des déchets non dangereux issus des emballages des modules (carton/palette bois/plastique).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne sera pas de nature à dégrader ou à générer des impacts ou des risques sur l'environnement. Il contribuera à une production d'énergie renouvelable et bas carbone (impact seul du à la fabrication et au transport de matériels). En dehors de la période de travaux, qui pourra être adaptée à un calendrier permettant de minimiser les nuisances, la centrale une fois en exploitation, sera inerte pour son environnement local et direct. Le projet ne générera également aucune gêne sur les activités humaines.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom DUVAL

Prénom Laurent

Qualité du signataire ASSOCIÉ

A VOULPAIX

Fait le 05/03/2025



Signature du (des) demandeur(s)